



Relais Petite Enfance

Place de l'église
maison des services
25440 Quingey
Tél. : 03 81 63 72 05
e-mail :
relais.quingey@famillesrurales.org



Horaires du relais :

JOURS	HORAIRES
mardi	De 16h à 19h au relais à Quingey
mercredi	De 9h à 12h au relais à Quingey <u>uniquement sur RDV</u>
Jeudi	De 9h à 12h <u>uniquement sur RDV!</u> les 2èmes jeudi du mois à Montrond le Chateau les 3èmes jeudi du mois à Arc et Senans De 13h à 16h au relais à Quingey <u>Par téléphone</u>
vendredi	De 9h à 12h au relais à Quingey
	L'animatrice peut également vous recevoir sur rendez-vous en dehors des heures de permanence.

Bonjour,

1,2,3 soleilBientôt les vacances pour se reposer et le doux soleil pour se réchauffer !

Mais avant de partir vous reposer et pour clôturer cette année je vous propose deux rendez-vous extérieur. Tout d'abord un pique nique à la maison de retraite de Quingey le jeudi 02 juin en compagnie de Delphine et de ses petits bouquins qui sera agrémenté d'un petit spectacle . Et pour ceux qui aiment l'aventure je vous propose une visite des jardins des Salines d'Arc et Senans le mardi 05 juillet.

Pour quelques parents, l'été marque le début des rencontres avec les assistants maternels et qu'ils soient nouveaux parents ou non, cette expérience est toujours pleine de questionnements. Alors pour faire suite au dernier Info Relais qui parlait des obligations de

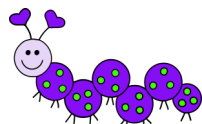
l'assistant maternel, vous trouverez dans ce numéro un article sur les obligations de l'employeur.

Vous trouverez aussi en dernière page toutes les explications du site de la CAF: monenfant.fr. Chaque assistant maternel peut s'y inscrire et gérer lui-même ses disponibilités, pour les employeurs c'est un outil complémentaire des services proposés par le Relais. C'est un dispositif conçu pour vous accompagner dans vos recherches de garde, dans vos démarches et vous aider à y voir plus clair.

Le prochain journal viendra en septembre, aussi je profite de celui-ci pour souhaitez bonne route à tous les enfants qui ont animé de leur présence le Relais durant cette année, et qui prendront prochainement le chemin de l'école. Et à vous tous bonnes vacances!

Anne COMBY

**Le relais sera fermé
du 25/07 au 15/08.**



Dans ce numéro :

Edito et comptines	1
Les obligations du parent-employeur	2
Agenda du relais	3
A noter	4
Infos pratiques	5
Pour le plaisir !	6

Comptine signée

La petite chenille

La petite chenille se promène sur le chemin

Elle rencontre un arbre

Elle monte à l'arbre

Et dans ses branches

Elle fabrique un cocon.

Un jour passe

Puis une nuit

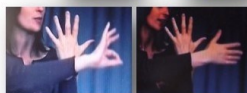
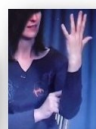
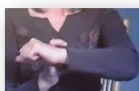
Un jour passe

Puis une nuit

Un jour passe

Puis une nuit

Et la petite chenille se transforme en papillon...

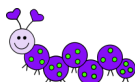


Les obligations du parent-employeur

L'assistant maternel est titulaire de l'agrément délivré par le Conseil Départemental. L'employeur doit s'assurer que l'assistant maternel a bien effectué sa formation initiale obligatoire de 60h avant d'accueillir des enfants.

Obligations vis-à-vis de l'assistant maternel :

- déclarer l'emploi du salarié à la CAF ou à la MSA (en fonction de la situation) ; si l'enfant a plus de 6 ans, déclarer l'embauche directement à Pajemploi.
- établir un contrat de travail écrit pour chaque enfant.
- respecter les clauses définies au contrat et si modification, établir un avenant.
- vérifier l'assurance responsabilité civile professionnelle du salarié.
- vérifier l'assurance automobile, le cas échéant, et notamment la clause particulière de couverture de transport des enfants accueillis à titre professionnel.
- remplir mensuellement le volet Pajemploi permettant à cet organisme d'établir le bulletin de salaire.
- rémunérer chaque mois le salarié selon la date définie au contrat.
- vérifier l'affiliation personnelle du salarié à la sécurité sociale.
- informer le salarié de son droit à la formation professionnelle.
- Au terme de la garde de l'enfant, appliquer les procédures liées à la fin de contrat.
- **En cas d'arrêt de travail**, remettre au salarié une attestation sur l'honneur mentionnant ses coordonnées, ceux de l'assistant maternel, ceux de l'enfant accueilli et le dernier jour de travail effectif.
- **En cas d'accident de travail**, déclarer dans les 48 heures, à l'aide d'un formulaire spécifique à la CPAM du lieu de résidence de l'assistant maternel.
- remettre un exemplaire de la Convention Collective au salarié ou m'assure qu'il en possède un.



Obligations envers le Président du Conseil Départemental

Informez par courrier le Président du Conseil Départemental lorsque l'enfant est retiré en raison d'une suspicion de risque de danger pour celui-ci ou des comportements compromettant la qualité de l'accueil.

Pour de bonnes relations entre parents et assistants maternels, il est vivement conseillé d'échanger autour de l'accueil de l'enfant et d'établir un contrat d'accueil. Une charte pour un projet commun d'accueil a été élaborée par un groupe de travail réunissant représentants des familles et représentants des assistants maternels,

extrait :

1. En tant que parent, je m'engage à respecter l'assistant maternel comme un professionnel de la petite enfance qui a les connaissances et les compétences nécessaires pour accueillir mes enfants et veiller à leur épanouissement physique et psychologique.
2. Je m'engage à respecter la vie privée de l'assistant maternel et à respecter son lieu de vie et ce dès la première visite.
3. Je m'engage à demander au préalable à l'assistant maternel tout changement et à rester raisonnable dans mes demandes.
4. Je ne fais pas durer de façon excessive ces échanges d'information sur la journée et reste respectueux des horaires...

De plus, je préviens l'assistant maternel, dès que possible, de tout retard ou absence de l'enfant.

Pour retrouver l'ensemble de ces points, vous pouvez retrouver cette charte en utilisant le lien suivant :

www.unaf.fr

Le coin des lectures enfantines

Ne t'inquiète pas petit ours

Greg Foley

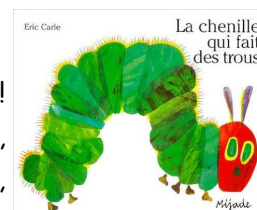
Petit Ours fait la connaissance d'une chenille juste au moment où celle-ci s'installe dans son cocon. Inquiet, Petit Ours vient tous les jours, par tous les temps, pour veiller sur elle. Mais un jour, le cocon est vide.



La chenille qui fait des trous

Eric Carle

Quel goinfre, cette chenille ! Jour après jour, elle croque, elle mord, elle perfore, creusant son tunnel de page en page... Un très grand classique de la littérature jeunesse pour découvrir les chiffres, les jours de la semaine, les secrets de l'alimentation, le cycle de la vie du papillon...



Régulièrement le relais organise un accueil ludique dans les communes d'itinérance de votre canton. Ces rencontres sont conviviales et permettent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent de jouer et de s'intégrer dans un petit groupe grâce à votre présence.

C'est un moment de rencontre et de jeux. Pas d'inscription nécessaire. Prévoyez des **chaussons** (adultes et enfants) et des emballages pour les productions des enfants .








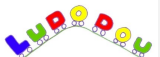
Alors, n'hésitez plus, venez nous retrouver !

CALENDRIER DES ITINERANCES

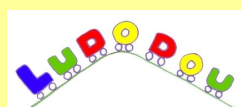
- 9h30 à 10h, Accueil
- 10h à 11h, Atelier d'éveil: Poterie, musique, peinture.....
- 11h à 11h30 Jeux libres ou comptines



Quand la ludothèque vient au relais: c'est gratuit pour tout le monde !!

Date	lieu	horaires	Activité
MARDI 03 MAI	CHAY Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30	Art plastique De 10h à 11h
MARDI 10 MAI	QUINGEY Espace Culturel	9H30 A 11H30	
MARDI 17 MAI	MYON Salle de convivialité	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical Avec Jordan De 10h à 11h
MARDI 24 MAI	MONTROND Salle des fêtes	9H30 A 11H30	
MARDI 31 MAI	ARC ET SENANS Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical Avec Katia De 10h à 11h
MARDI 07 JUIN	PESSANS Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30	Eveil corporel Avec Estelle
MARDI 14 JUIN	RUREY Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical Avec Katia De 10h à 11h
MARDI 21 JUIN	POINTVILLERS Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical Avec Jordan De 10h à 11h
MARDI 28 JUIN	CHAY Salle des fêtes	9H30 A 11H30 Jeux d'eau (si beau temps)	
MARDI 06 SEPTEMBRE	QUINGEY Espace Culturel	9H30 A 11H30	

Une fois par mois le jeudi matin vous pouvez retrouver la Ludothèque LUDODOU (sans le Relais)
Les enfants peuvent venir y découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !



Ouvert à tous

Jeudi 26 mai à Pointvillers, salle des fêtes

Jeudi 23 juin Chenecey Buillon, salle des fêtes

Jeu libre

Des espaces de jeu pour tous les âges

Location de jeux (1 jeu 1 mois = 2 €)

De 8h30
à 11h30

Cotisation par famille

- parents

ou assistant(e)s maternel(le)s
avec enfant(s) -

20 € pour l'année

(dont 5 € de location de jeux)

ou 3 € la séance



Soirée conviviale des assistantes maternelles

le relais propose aux assistantes maternelles de se retrouver

Au restaurant : « Chez Gervais » à Chenecey
Le mardi 24 mai

Menus à 20€ - informations sur le menu et inscriptions par téléphone au 03 81 63 72 05 .

Ou par mail à: relais.quingey@famillesrurales.org



IL ÉTAIT UNE FOIS

les petits bouquins

Une animation autour du livre

jeudi 12 mai *Les émotions !*
de 10h à 11h à la médiathèque

jeudi 02 juin *Spectacle ! à la maison de retraite* suivi
d'un pique nique dans le jardin.

Accueil à partir de 10h15
début du spectacle à 10h30



1-Spectacle : les contes du printemps
avec le jupon à plumes

2-Pique nique : Repas tiré du sac,

Apporter vos couvertures pour s'asseoir par terre. Prévoir crème solaire et chapeau !

En cas de mauvais temps le pique nique aura lieu dans la salle polyvalente de la maison de retraite.

Pendant le pique nique, les enfants pourront retrouver les **comptines signées*** de Delphine et les chanter avec les résidents de la maison de retraite qui ont eux aussi appris à **signer*** ! (*Langue des signes)

Pour faciliter l'organisation :

merci de vous inscrire au relais avant le 27 mai.

Réservation par téléphone : 03 81 63 72 05

Ou par mail: relais.quingey@famillesrurales.org

La motricité libre, c'est quoi ?

De la naissance à la marche,
accompagner et laisser venir ...

Exposé - débat

Animé par:

Maud Meuterlos, et Marie-Noëlle Clément
psychomotriciennes au CAMSP



« Comment accompagner au quotidien le développement
psychomoteur de l'enfant par des jeux,
des installations... »

entrée libre
et
gratuite

Mardi 10 mai
À 20h à Quingey
salle des murmures de la loue

Renseignements au 03 81 63 72 05

Organisé par le Relais Petite Enfance la
micro crèche de Quingey et le Multi Accueil
d'Arc et Senans



BABY GYM avec Caroline



Le vendredi 10 juin
De 9h30 à 10h30



Au gymnase de Quingey

Pour un bon déroulement de la séance les places
sont limitées. **L'inscription est donc obligatoire!**
Réservations et renseignements par téléphone

au 03 81 63 72 05 ou par mail :

relais.quingey@famillesrurales.org

SORTIE: A la découverte des jardins de la Saline Royale d'Arc Et Senans

Au programme:

9h30: arrivée au Saline Royale d'Arc et Senans

9h45: chaque enfant participera à 2 ateliers:

1. Atelier découverte du festival des jardins 2. Atelier éveil des sens

10h45: inversement des ateliers

11h30: pique-nique tiré du sac

Coût de la journée : **3€ par enfant** et gratuit pour les adultes accompagnateurs.

L'organisation de la journée et les indications vous seront adressées après inscriptions.

Inscription au Relais avant le 21 juin au 03 81 63 72 05

mardi 05 juillet





Site mon-enfant.fr: Conçu et réalisé par la Cnaf, www.mon-enfant.fr a pour vocation d'informer les familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse sur les différents modes d'accueil existants sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, le site recense la quasi-totalité des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais assistantes maternelles, des lieux d'accueil enfants-parents, ainsi que les coordonnées des assistants maternels agréés qui ont souhaité y figurer.

www.mon-enfant.fr est un site complémentaire des services proposés par le relais notamment en matière d'accompagnement des familles (futurs) employeurs d'assistants maternels.

⇒ Tout assistant maternel qui désire être inscrit sur le site [mon enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) doit signer préalablement une autorisation. Ce document est fourni soit dans le dossier de demande d'agrément, soit par les secrétariats des espaces d'action médico-sociale du Conseil Départemental du Doubs.

Ce site permet aussi aux assistants maternels d'informer de leurs disponibilités.

1- faire une demande d'habilitation en se connectant sur www.mon-enfant.fr, rubrique « Espace professionnel » et cliquer sur « Faites votre demande d'habilitation en ligne »

2- Cliquer sur assistante maternelle, puis « Poursuivre »

3- Compléter le formulaire de saisie des coordonnées puis cliquer sur « Terminer la demande »

Attention : L'adresse électronique est unique et strictement personnelle. Elle constitue l'identifiant de l'assistante maternelle pour se connecter ultérieurement à l'espace professionnel.

4- Réception d'un courriel de confirmation Faisant office d'accusé de réception de la demande, il est automatiquement envoyé à l'adresse électronique indiquée par l'assistant maternel dans la demande.

5- La Caf reçoit la demande d'habilitation par courriel Elle délivre l'habilitation à l'assistant maternel à l'issue de la réception de son accord écrit.

Le Relais vous propose alors de vous accompagner dans vos démarches d'inscription, d'habilitation et de gestion de vos informations.



une aide financière est possible lors du démarrage ou du renouvellement de l'agrément de l'assistant maternel pour l'achat de matériel.

Cette aide permet de financer les équipements nécessaires au démarrage de l'activité professionnelle (poussette, siège auto, parc, lit...).

L'aide doit être sollicitée dans les 12 mois suivant l'obtention de l'agrément ou **dans les 6 mois suivant son renouvellement, et est soumise à conditions de ressources.**

Dans tous les cas, l'assistant maternel devra justifier d'au moins 3 mois consécutifs d'activité dans l'emploi de la famille. La demande peut être étudiée sur présentation de devis. Le paiement de l'aide éventuelle sera effectué sur présentation de facture. Le formulaire de demande est disponible sur le site ircem.com

Vous pouvez également contacter les conseillers IRCEM au 0980.980.990 pour faire votre demande d'aide.



Info ! La législation a changé depuis le 1er janvier 2016. Il n'y a plus de justificatifs de

bulletins de salaires à fournir à la CPAM par les assistantes maternelles.

Pour ouvrir des droits, il n'y a plus besoin de justifier d'heures de cotisations, il suffit d'avoir une résidence en France depuis plus de 3 mois.

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/la-protection-universelle-maladie.php>



Pour les salariés "garde d'enfants à domicile" : 2 €, pour créer des emplois à domicile !

2€ de cotisations sociales en moins pour chaque heure déclarée !

A l'initiative de la FEPEM, l'Etat se mobilise pour faciliter l'emploi à domicile et en alléger le coût.

L'augmentation significative de cette déduction forfaitaire, applicable dès le 1er décembre 2015, est un signal positif et déterminant pour alléger et encourager l'investissement citoyen des ménages qui emploient à domicile.

L'augmentation est rétroactive, applicable pour les cotisations dues à compter du 1er décembre 2015 : le montant de charges indiqué sur les déclarations Pajemploi ou CESU en tiendra compte dans les prochains jours.

Bricolage

chenille avec empreintes de mains



Matériel:

Peinture de plusieurs couleurs
Feuille cartonnée rouge
Yeux mobiles
Fil chenille
Déroulement

Faire plusieurs empreintes de la main de l'enfant en utilisant différentes couleurs et en positionnant les mains cote à cote afin de former le corps de la chenille.

Laisser l'enfant décorer sa feuille comme il le souhaite.

Retourner la feuille pour mettre les doigts vers le bas.

Découper un rond rouge pour faire la tête puis le coller au bout des mains.

Coller de petit bout de fil chenille pour faire les antennes

Coller les yeux mobiles

Tiramisu minute aux fraises



Ingrédients:

- 400 g de fraises
- 8 biscuits roses de Reims (ou biscuit à la cuillère) + 2 pour la décoration
- 1 c à s de sucre semoule.
- 1 c. à s. de sirop de fraise
- 4 petits suisses

Préparation:

- Mélanger le sirop à un verre d'eau et le verser dans une assiette creuse.
- Préparer 4 grandes verrines : tremper les biscuits dans le sirop de fraise (pas trop, qu'ils soient juste assouplis) et en déposer 2 dans le fond de chaque verrine.
- Laver puis équeuter les fraises. Les détailler en fins quartiers dans la hauteur du fruit puis les répartir dans les verrines au-dessus des biscuits.
- Dans un bol, mélanger les petits suisses et le sucre. Garnir les verrines de cette préparation.
- Ecraser finement les 2 biscuits roses restants, puis parsemer chaque verrine de cette poudre rose. Servir de suite ou placer au frais pour une dégustation ultérieure.

Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes du canton de Quingey est géré par un groupe de pilotage composé de parents, d'assistantes maternelles, de représentants d'associations locales, de la CAF, d'élus, et de Familles Rurales Fédération du Doubs.

Le Relais a été équipé et fonctionne grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, du Conseil Départemental du Doubs et de la communauté de communes du canton de Quingey.

Il fonctionne en complémentarité avec les services du Conseil Départemental.

Le journal « L'INFO RELAIS » est un bimestriel gratuit. Il est rédigé par les animatrices des Relais Familles Rurales
Directeur de publication :
Anne Pouchoulou

Dépôt légal : septembre 2003
ISSN 1761-7553
Familles Rurales Fédération du Doubs
12 rue de la Famille
25000 BESANÇON



Un nouveau site

pour mieux vous informer !

Retrouvez toutes
les informations du Relais Petite Enfance sur le site:

www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte

Vous pouvez recevoir ce journal par mail en faisant la demande à : relais.quingey@famillesrurales.org

